

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 10-18/2025**

Date de convocation : 4 avril 2025

Date d'affichage : 4 avril 2025

Objet : Subvention en faveur de l'Association des victimes du bal de Crépol

L'an deux mil vingt-cinq et le huit avril à 21 heures 00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Virginie TARDY - Sébastien CARMET - Carole MOTTUEL - Sébastien RUAZ - Pierre FERRIER - Jérôme GUILLOUD - Frédéric BERNE - Séverine CAPOGNA - Anne-Lise CALABRIN - Annabelle MORILLAS

Absents, excusés : Ghislaine BARTHELON

Procurations : Ghislaine BARTHELON à Jérôme MALORON

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention l'Association des victimes du bal de Crépol en date du 23 janvier 2025, reçu en mairie le 6 février dernier,

Considérant l'absence de document relatif à l'action de l'association fournie par celle-ci (ex : bilan d'activité, rapport financier, utilisation finale des fonds demandés, formulaire officiel de demande de subvention...)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas verser de subvention à l'Association des victimes du bal de Crépol dans l'attente d'éléments supplémentaires.

AUTORISE le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 9 avril 2025

Le Maire

Pierre COLOMB

